

*curia Amratnina*, she compares the well-attested *Matronae Amratnineae* in the region and surmises that *curia* was a Latin rendering of “un mot celto-germanique” (e.g. “corios”), meaning something like “armée, troupe, groupe” (p. 89, with n. 22). Drawing on a series of maps and tables classifying the inscribed names by linguistic origin, she hypothesizes that these *curiae* were means of promoting the interests of the most promising indigenous citizens “déjà engagées dans la romanisation” (p. 95). These *collegia* are therefore evidence of a dynamic fusion of native deities with Roman religious concepts and document the process of Romanization in action. One of these texts, a dedication to the god *Entarabus* and to the Genius of the *curia Ollodagus/a* (might this be a derivative of a Germanic word like “Alltag”, by the way?), represents a lost opportunity to reference the founder of collegial studies himself. Alerting readers to a newly discovered inscription from Trèves, Waltzing connected this dedication to the god *Intarabus* by a *collegium fabrum dolabrariorum* to similar *dolabrarii* in Italy. Accordingly, it would appear that Waltzing, in 1909, was already evaluating *collegia* as agents of “Romanization”, *avant la lettre?*

Jonathan S. PERRY

Jan Dirk HARKE, *Corpus der römischen Rechtsquellen zur antiken Sklaverei (CRRS)*. Teil III. *Die Rechtspositionen am Sklaven*. 2 : *Ansprüche aus Delikten am Sklaven*. Stuttgart, F. Steiner, 2013. 1 vol. 20,5 x 29,5 cm, XII-219 p. (FORSCHUNGEN ZUR ANTIKEN SKLAVEREI. BEIHEFT 3). Prix : 44 €. ISBN 978-3-515-10144-8.

Le plébiscite aquilien, dit loi Aquilia, daté du milieu ou de la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. av. n. è., aurait contenu trois chapitres dont le premier visait le délit consistant à tuer l’esclave d’autrui ou certains quadrupèdes. L’auteur du délit était condamné à dédommager le propriétaire. Un troisième chapitre avait en vue les dégâts matériels causés à toute espèce de *res*, donc aussi aux esclaves. Il s’avère que les deux chapitres en question avaient pour but la protection du patrimoine plutôt que la répression de la violence. La loi Aquilia était une loi de circonstance à objet limité. Les préteurs et les juristes ont dû étendre successivement le domaine des actions qui la sanctionnaient. Selon J. Harke, cette activité des juristes romains et la réflexion qui la soutient mettent en lumière la manière technique avec laquelle la jurisprudence romaine s’occupait de phénomènes quotidiens douloureux. Il est vrai que, pour ce qui est des esclaves, les aspects patrimoniaux passaient avant les aspects humains et la résolution des problèmes qui se posaient se faisait avec une impressionnante subtilité. Les textes rassemblés dans ce volume du *CRRS* concernent donc les droits qu’ont les propriétaires lorsque leurs esclaves sont victimes d’un délit : homicide, blessure corporelle, corruption de l’esclave, vol, acte de brigandage, chantage, enlèvement et autres comportements illégaux. Dans une partie intitulée « Introduction », l’auteur étudie les différents délits dont sont victimes les esclaves, les bénéficiaires des droits nés de la perpétration de ces délits, les conditions dans lesquelles ces droits sont octroyés, le contenu de ces droits. Il passe ensuite aux sanctions. La seconde partie regroupe les sources. Les textes rassemblés, traduits et commentés proviennent de la loi des XII Tables, des *Institutes* de Gaius, des *Digesta* (Ulprien semble s’être particulièrement intéressé au sujet, ainsi que Paul dans une moindre mesure), des

collections juridiques privées post-classiques (*Sentences* de Paul, *Collatio Mosaicarum et Romanarum legum*), des lois germaniques (édit de Théodoric, *Lex Romana Burgundionum*), du *Code Justinien* et des *Institutes* du même Justinien. Suivant le plan choisi par les éditeurs, J. Harke donne la liste des abréviations, la bibliographie (éditions des sources, traductions, littérature secondaire), une introduction, les sources (cf. ci-dessus), enfin les index (sources puis matières). Ce volume du *CRRS* est le septième publié depuis 1999 (une trentaine sont prévus, cf. *AC*, 76, 2007, p. 578-579). L'entreprise de publication des sources juridiques relatives à l'esclavage romain se poursuit donc lentement. Étant donné son utilité pour les non-juristes, ceux-ci feront preuve de patience.

Jean A. STRAUS

Marcus REUTER & Romina SCHIAVONE (Ed.), *Gefährliches Pflaster. Kriminalität im römischen Reich*. Mayence, Ph. von Zabern, 2011. 1 vol. 22 x 28 cm, XI-437 p., nombr. ill. (XANTENER BERICHT, 21). Prix : 75 €. ISBN 978-3-8053-4393-0.

Cet ouvrage, dont le titre évoque les « lieux dangereux » (*Gefährliches Pflaster*), accompagne l'exposition temporaire organisée du 8 juillet 2011 au 12 février 2012 à Xanten, l'antique Colonia Ulpia Traiana (Germanie Inférieure), par le LVR-Römer Museum im Archäologischen Park Xanten. Elle a été présentée ensuite dans d'autres musées allemands. Le volume de 437 p. est abondamment illustré, avec des documents d'intérêt variable, à la présentation toujours soignée. Une bibliographie générale est fournie aux pages 404-417, que viennent compléter celles se trouvant à la fin de chaque contribution. Des *indices* précis sont également disponibles. Il s'agit donc formellement d'un beau et riche volume, ainsi mis à la disposition d'un large public, sous réserve de lire l'allemand. En effet, l'intégralité de l'ouvrage est rédigée en cette langue et si les auteurs mentionnent l'essentiel de la production historiographique d'autres pays européens, leur bibliographie s'appuie essentiellement sur l'historiographie allemande – à juste titre d'ailleurs. L'objectif est clairement défini : « um ein möglichst realistisches und vielschichtiges Bild von der Kriminalität – aber auch von der Strafverfolgung – im römischen Reich zu erhalten » (p. IX). Pour cela toutes les sources – archéologiques, papyrologiques, épigraphiques, littéraires... – sont convoquées, afin de multiplier les points de vue sur la criminalité et sa répression dans l'Empire. Certains articles proposent d'ailleurs une réflexion sur des types de sources bien précis. C'est le cas des tablettes de défixion, étudiées par M. Scholz au sujet du vol (p. 89-105) et des procès (p. 301-316), des *papyri* (P. Sängler, p. 241-253) ou encore des sources épigraphiques (M. Reuter, p. 187-194). Les contributions sont réparties en trois grands ensembles : la recherche de sécurité par les provinciaux (p. 3-85), les crimes et délits (p. 89-221), enfin la répression et la justice (p. 225-382). L'ouvrage se termine sur deux apports contemporains (une comparaison entre droit pénal romain et droit pénal allemand actuel ; un tableau des activités policières en Rhénanie du Nord-Westphalie). La première partie présente donc différents moyens que mettaient en œuvre les provinciaux pour assurer leur sécurité au quotidien. Deux articles (P. Kienzle, p. 3-17 ; M. Müller, p. 19-40) s'intéressent ainsi aux systèmes de fermeture, aux serrures et aux clés des maisons, dans différents contextes (urbain, périurbain, rural). M. Hilke (p. 61-74) évoque le rôle du chien de garde, à partir de